

Comité de Suivi du 18 avril 2019

Compte rendu

Le Comité de Suivi s'est tenu à l'Immeuble Optima, à Ivry-sur-Seine, de 8h30 à 9h40

Présents

Jacques GAUTIER	Président	Sycotom
Martial LORENZO	Directeur général des services	Sycotom
Pierre HIRTZBERGER	Directeur général des services techniques	Sycotom
Patrice FURÉ	Directeur de cabinet du Président	Sycotom
William ILZIZINE	Chef de projet Ivry/Paris XIII	Sycotom
Philippe BOUYSSOU	Maire	Ivry-sur-Seine
Gérard MARCON	Adhérent	Collectif 3R
Anne CONNAN	Co-présidente	Collectif 3R
Dominique PAGÈS	Sentinelle	Groupe des Sentinelles d'Ivry-sur-Seine
Thibault TURCHET	Responsable des affaires juridiques	Zero Waste France
Aurélie CHANSARD	Chef de secteur Bruneseau	SEMAPA
Stéphane SALOMÉ	Délégué du personnel	SPPTE-RP
Philippe DUFOURT	Président	Groupement IP13
Mary-Anne MATHIEU	Inspectrice de l'environnement	DRIEE Île-de-France

Documents mis à disposition des membres

- Présentation du Sycotom

Ouverture du Comité de suivi

Le 8^{ème} Comité de suivi de la transformation du centre de valorisation des déchets ménagers à Ivry/Paris XIII s'ouvre à 8h30 avec le mot d'accueil de Jacques GAUTIER.

Jacques GAUTIER rappelle que le Comité de suivi a pour vocation de rassembler l'ensemble des parties prenantes autour de la transformation du centre à Ivry/Paris XIII, le Sycotom ayant pris l'engagement de continuer le dialogue. La composition du Comité de suivi n'est pas amenée à changer malgré les recours intentés par certains des membres, soit à titre personnel soit au titre des associations qu'elles représentent. Aussi, il explique que certains aspects ne pourront plus être abordés au titre du droit de réserve lié à la procédure contentieuse en cours.

Jacques GAUTIER note que l'Unité de valorisation énergétique (UVE) a obtenu les autorisations requises en 2018 : permis de construire et autorisation d'exploiter.

Présentation du Sycotom

Martial LORENZO annonce l'ordre du jour :

- Unité de valorisation énergétique (UVE) : avancement du chantier
- Unité de valorisation organique (UVO) : état d'avancement des réflexions

William ILZIZINE liste les aménagements provisoires de l'UIOM qui doivent permettre la réalisation du chantier de l'UVE tout en maintenant l'usine existante en exploitation. Il présente ensuite le carnet de phasage du chantier de l'UVE.

Pierre HIRTZBERGER présente l'état des réflexions sur les principes de fonctionnement des installations de l'UVO (tri préparation d'une fraction combustible résiduelle, préparation des biodéchets). Il précise notamment que la fabrication d'une pulpe est rendue nécessaire par la réglementation afin de permettre l'hygiénisation des déchets alimentaires.

Martial LORENZO présente les nouvelles réflexions concernant l'UVO. Il rappelle que le Syctom a décidé suite à la 3^{ème} phase de concertation post-débat public de 2016 de déposer les demandes d'autorisation sur l'UVE et de poursuivre la concertation et les études sur l'UVO. Martial LORENZO note que le Syctom s'est aussi engagé suite à la concertation à requestionner les choix techniques de l'unité de tri-préparation et de l'unité de préparation des biodéchets au regard des volumes et de la caractérisation des déchets. Martial LORENZO explique que ces choix dépendront des tonnages effectivement collectés - 11 000 tonnes de déchets alimentaires sont attendues en 2019 - et des efforts de prévention et du retour d'expérience des expérimentations menées sur le territoire du Syctom. Martial LORENZO présente aussi la démarche du Grand Défi - créé pour répondre à une des recommandations de la Commission d'enquête - qui doit permettre de définir collectivement un plan d'actions sans précédent. Il rappelle en effet qu'à l'horizon 2023 la capacité de traitement de l'unité de valorisation énergétique à Ivry/Paris XIII sera divisée par deux et qu'il convient de trouver des solutions pour éviter l'enfouissement. Enfin, Martial LORENZO note que le projet d'UVO devra prendre en compte le contenu de la future loi sur l'économie circulaire.

Jacques GAUTIER insiste sur l'importance que tous participent au Grand Défi et explique que le plan d'actions élaboré au cours des réunions de travail sera voté par le Comité syndical du Syctom le 27 juin.

Échanges

Gérard MARCON explique avoir rencontré le maire de Créteil et ses services techniques à propos du projet de 3^{ème} four à Créteil : le Syctom aurait demandé de traiter les déchets qui ne pourraient plus l'être dans ce troisième four.

Martial LORENZO dénonce une polémique inutile qui se développe. Il rappelle que le Syctom a contractualisé avec des syndicats périphériques pour que ces derniers puissent traiter quelques milliers de tonnes d'ordures ménagères résiduelles du Syctom afin d'éviter leur enfouissement. À ce titre, des discussions ont été engagées trois ans plus tôt avec le SMITDVM - au même titre qu'avec les autres syndicats - mais Martial LORENZO précise qu'il n'existe à ce jour aucune contractualisation entre le Syctom et le SMITDVM et que ce n'est pas prévu dans la Contribution du Syctom au Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD).

Jacques GAUTIER rappelle qu'il réunit régulièrement l'ensemble des présidents et des directeurs des syndicats franciliens en charge du traitement des déchets.

Gérard MARCON constate que, dans le dossier de la concertation du projet de 3^{ème} four à Créteil, le Syctom apparaît comme un des clients du SMITDVM.

Anne CONNAN ajoute que le Collectif 3R a en sa possession une lettre d'Hervé Marseille [ancien président du Syctom] disant que 100 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles du territoire du Syctom sont destinées au SMITDVM.

Martial Lorenzo rappelle dans le détail le contenu de la lettre et précise que cette lettre d'intention n'a pas été suivie d'effets. Martial Lorenzo ajoute qu'elle est antérieure à la Contribution du Syctom au PRPGD.

Anne CONNAN regrette qu'aucun élu ne soit présent hormis le maire d'Ivry-sur-Seine. Elle explique que les élus ne sont pas très présents aux réunions du Grand Défi. Les associations font preuve de bonne

volonté mais déplorent un problème de financement. Anne CONNAN cite la lettre d'ARIVEM pour le Grand Défi dans laquelle l'association souligne que la collecte et le tri des déchets alimentaires ne sont pas assurés sur le marché de Romainville. Anne CONNAN constate par ailleurs les problèmes dans la conduite des expérimentations de collecte de déchets alimentaires qui sont menées, y-compris à Ivry-sur-Seine où les bennes de collecte ne passent pas et où l'information au public est insuffisante.

Jacques GAUTIER observe que le Syctom ne s'occupe que du traitement et que c'est un problème : il ne peut pas se substituer à l'EPT ou à la collectivité en charge de la collecte. Jacques GAUTIER explique avoir plaidé pour une mise en cohérence sur l'ensemble de la chaîne au cours du Grand Débat dans une lettre au Président de la République. Jacques GAUTIER ajoute que le Préfet de Région a officialisé par écrit qu'il souhaitait une harmonisation avec la Région, le Syctom et la DRIEE. Une réunion sur ce sujet se tiendra bientôt.

Jacques GAUTIER rappelle que le Syctom finance pourtant des expérimentations, comme l'opération yoyo, pour amener des emballages aux gardiens des immeubles avec des places de spectacles en contrepartie. Cette opération est coûteuse mais, selon les résultats obtenus au bout d'une année, sa poursuite et/ou son élargissement pourront être étudiés.

Philippe BOUYSSOU rejoint la frustration sur l'absentéisme des élus lors des Comités de suivi, alors qu'il ne cesse de répéter que la transformation du centre du Syctom à Ivry/Paris XIII intéresse 12 arrondissements parisiens et 15 communes.

Philippe BOUYSSOU se satisfait de la présentation qui est faite et note l'évolution de l'UVO : le projet évolue vers un site de préparation des biodéchets triés à la source, alors qu'il manque justement de filières au niveau national et régional.

Philippe BOUYSSOU estime que la loi MAPTAM et la création des EPT ont produit de l'éloignement. Il souhaite que les communes récupèrent la compétence déchets. Philippe BOUYSSOU explique que pour accompagner la diminution des capacités de traitement du centre à Ivry/Paris XIII, la collecte à la source des déchets alimentaires et l'élargissement des consignes de tri sont prioritaires. À ce propos, Philippe BOUYSSOU déclare une insoumission aux critères Citéo et la mise en place de l'élargissement des consignes de tri à Ivry-sur-Seine, en dépit de l'absence d'autorisation de Citéo.

Jacques GAUTIER précise que quand la collecte ne fonctionne pas c'est le maire qui est interpellé alors même que c'est l'EPT qui est responsable. Jacques GAUTIER ajoute qu'aucun changement n'est attendu d'ici les élections municipales de 2020.

Dominique PAGÈS s'étonne qu'il n'y ait aucune communication d'Ivry-sur-Seine sur le fait qu'il soit possible de mettre tous les plastiques dans la poubelle jaune depuis mai.

Martial LORENZO rappelle le cadre de la collecte sélective des papiers et emballages. Les metteurs en marché forment et dirigent l'éco-organisme Citéo chargé du financement de la collecte sélective des papiers et emballages. Les metteurs sur le marché n'ont aucun intérêt à s'impliquer dans le développement du tri. Pourtant, c'est Citéo seul qui détermine le rythme de l'extension des consignes de tri, la loi prévoyant que l'extension des consignes de tri soit finalisée pour 2022. Du côté du Syctom, tous ses centres de tri seront prêts en 2020. Aujourd'hui, l'extension des consignes de tri à Ivry-sur-Seine n'est pas officielle : si les habitants d'Ivry-sur-Seine mettent leurs emballages plastiques dans la poubelle jaune, le dispositif fonctionne d'un point de vue technique mais aucune subvention n'est apportée par Citéo. Martial LORENZO conclut en expliquant que le coût de la collecte est donc entièrement payé par le Syctom, du fait du manque de volonté de Citéo.

Jacques GAUTIER ajoute qu'il a demandé la Ministre Brune Poirson que la gouvernance des REP soit modifiée : elle ne doit pas être uniquement maîtrisée par les metteurs sur le marché. Les collectivités et les pouvoirs publics doivent être intégrés dans la gouvernance.

Philippe BOUYSSOU ajoute que les associations doivent aussi participer.

Thibault TURCHET demande la destination de la fraction organique résiduelle préparée par l'UVO.

Pierre HIRTBZGER indique que la FOr sera destinée au projet Cométha, sur lequel le travail est en cours avec 4 équipes. La destination précise n'est pas encore connue.

Jacques GAUTIER ajoute que le Sycotom et le SIAAP devront choisir prochainement un ou deux pilotes industriels qui devront être validés pendant une période donnée.

Martial LORENZO précise que les 76 000 tonnes de fraction organique résiduelle qui ont vocation à faire l'objet d'une valorisation énergétique, notamment par méthanisation, ne retourneront pas à la terre et ne retourneront pas non plus à Ivry/Paris XIII.

Anne CONNAN note que le digestat qui ne sera pas épandu pourrait être séché et incinéré, voire enfoui.

Pierre HIRTZBERGER répond qu'il n'est pas prévu d'incinération du digestat. Le Sycotom travaille dans le cadre du projet Cométha sur d'autres technologies thermochimiques et biologiques avec une conversion du carbone très importante : carbonisation hydrothermale, gazéification en eau supercritique...

Anne CONNAN estime que le procédé de l'UVO ressemble fortement au TMB de Fos-sur-Mer. Anne CONNAN rappelle que les TMB ont très mauvaise réputation : plusieurs ont brûlé et ils provoquent des nuisances olfactives car la fermentation ne s'arrête pas pendant le procédé. Anne CONNAN constate que la préparation des tonnages fermentescibles et leur hygiénisation vont se faire sur place, au centre du Sycotom à Ivry/Paris XIII, alors qu'ils constituent des processus impactant pour le voisinage. Anne CONNAN rappelle aussi que 350 000 tonnes d'ordures ménagères résiduelles proviendront à termes de Romainville.

Martial LORENZO ne souhaite pas reprendre une fois de plus le débat sur les gisements qui a été traité à de nombreuses reprises.

Martial LORENZO s'étonne que Daniel HOFNUNG, membre du Collectif 3R, soit à la fois signataire du contentieux mais aussi expert de la Mission d'information et d'évaluation (MIE) sur l'UVO mise en place à Ivry-sur-Seine.

Clôture du Comité de suivi

Jacques GAUTIER remercie les participants et souligne le départ de William ILZINE, chef du projet Ivry/Paris XIII, et son remplacement par Bruno BERNIER.

Le Comité de suivi se termine à 9h40.